



**REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE TOUTES COLLECTIONS ET DU  
MARCHE ARTISANAL NON ALIMENTAIRE**

**Un exemplaire de ce document est remis à chaque exposant**

Cet événement se déroulera à la **salle centre de rencontres « la victoire », 112 rue St Joseph, 60200 Compiègne**

Il est organisé par l'Association pour le Développement du Quartier de Bellicart.

Il est ouvert au public le **dimanche 8 novembre 2026 de 9 h 00 à 18 h 00**

**ARTICLE 1 : ADMISSION - (ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR)**

Je m'engage à respecter le règlement ainsi que les directives communiquées par les organisateurs et à être présent (e) sur mon stand de 9h à 18 h

**Particuliers** : j'atteste sur l'honneur que tous les objets présents sur mon stand m'appartiennent ou proviennent de mon usage personnel et n'ont pas été acquis pour la revente

Seuls les exposants inscrits ont le droit d'exposer à la salle du **centre de rencontres « la victoire » 112 rue St Joseph 60200 Compiègne**

Les exposants doivent avoir renseigné le dossier d'inscription pour participer à cette journée au profit du TELETHON

Sont acceptés : les collectionneurs et les artisans créateurs **non alimentaire**

**Exemple de collections proposées :**

*Bandes dessinées – Livres – Timbres – Cartes postales – Miniatures – jouets – Capsules et muselets de champagne – Insignes – médailles et décoration – monnaies – Fèves, etc*

***Marché artisanal :***

**Les revendeurs ne seront pas acceptés** et l'association se réserve le droit de refuser une inscription.

La responsabilité de l'association **A.D.Q.B.** ne saurait être engagée en cas de vol et/ou de détérioration de toutes natures des biens de l'exposant.

**ARTICLE 2 : EXPOSITION**

L'électricité pourra être fournie aux exposants qui en auront fait la demande. (*Voir bordereau d'inscription*)

Une attention toute particulière devra être apportée au stand d'exposition.

La législation sur la vente au détail doit être strictement respectée.

Toute dégradation des lieux d'exposition est interdite (tag, clou, ...), le stand devra être rendu propre sans déchets.

**ARTICLE 3 : INSCRIPTION**

L'exposant s'engage à :

**Verser le montant total de son règlement et un chèque de caution lors de son inscription et de sa réservation.**

**Fournir les différents documents demandés pour son inscription (Voir bordereau d'inscription)**

Toute inscription acceptée est considérée comme définitive tant qu'elle n'a pas été annulée par l'exposant ou l'organisateur. Une annulation de l'exposant n'est prise en compte que si elle intervient **6 jours** avant la date de l'exposition. Toute inscription annulée hors délai est due en totalité. Le règlement sera encaissé.

**Tout dossier incomplet à l'inscription sera rejeté**

**ARTICLE 4 : PARTICIPATION FINANCIERE**

Les chèques de **règlement** et de **caution** seront établis à l'ordre de : **A.D.Q. Bellicart**, ils doivent impérativement être joints au dossier d'inscription dûment signés, pour que l'inscription soit enregistrée.

**ARTICLE 5 : DEROULE DE LA JOURNEE**

La Bourse toutes collections et le Marché Artisanal seront ouverts au public de **9 h 00 à 18 h 00**

**Les horaires** arrivée pour déballage : **le dimanche à partir de 7 h 00**

Le remballage se fera le dimanche soir à partir de **18 h 00**

L'exposant est tenu de respecter les horaires de cette journée **aucun départ** en cours de journée ne pourra être toléré, sauf accord particulier convenu à l'arrivée ou cas de force majeure.

En fin de journée la restitution des matériels mis à disposition en bon état, vide, propre sans agrafe, sans tag, ni ruban adhésif permettra la restitution du **chèque de caution**.

**ARTICLE 6 : EXCLUSION DE LA BOURSE**

**Tout exposant sera exclu, sans remboursement des sommes payées** pour les motifs suivants :

- Articles en vente et non acceptés préalablement sur son stand
- Mauvaise attitude (agressivité, ébriété) vis-à-vis du public, des autres exposants ou des responsables de l'événement.
- Non présentation des documents administratifs en cours de validité.
- Dégradation des lieux d'exposition

Signature

Compiègne le : .....